

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 11 février 2021**

D02_110221

L'an deux mil vingt et un, le onze février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2020-2021 jusqu'au 31 décembre 2021

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Gabriel BUCHE, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Véronique GHIGLIONE, Thibault RUCHON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Noémie DUTILLEUL, Raphaël PUYGRENIER.

Membres représentés : Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Richard MONVOISIN (procuration à Virginie ZAMPA), Bartimée BOSSON (procuration à Yasmine TOUHAMI), Lucie LEMPEREUR (procuration à Noémie DUTILLEUL).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

La prolongation de l'année universitaire 2020-2021 jusqu'au 31 décembre 2021 est soumise à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	4
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents et représentés concernant la prolongation de l'année universitaire 2020-2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Fait à St Martin d'Hères, le 1^{er} mars 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 08/03/2021

Transmis au Rectorat le : 08/03/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_110221**

Demande de prolongation de la l'année universitaire 2020-2021

En raison de la crise sanitaire, les étudiants inscrits dans une année diplômante, y compris les DU avec stage, ont rencontré des difficultés pour réaliser leur temps de stage.

Si, pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail a permis d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable.

Voter une date de fin d'année universitaire au 31/12/2021 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile. Cela permettra aux étudiants d'accomplir ce temps de première expérience fondamentale en vue de leur insertion professionnelle, sans paiement de droits d'inscription supplémentaire.